

Nom du jeune :.....
Prénom du jeune :.....

**REGLEMENT INTERIEUR DU CLSH
(Centre de Loisirs Sans Hébergement)**

Ce document concerne à la fois le centre de
loisirs et les séjours



SOMMAIRE

I L'ACCES AU CLSH

II LES INSCRIPTIONS ET LE REGLEMENT

III LES HORAIRES

IV L'ENCADREMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT

V REGLES DE VIE

I L'ACCES AU CLSH :

Le centre se situe 14 route de Mantes à BUCHELAY
78200 BUCHELAY

Il est réservé aux Buchelois et extra-muros âgés de 6 à 11 ans munis d'une fiche sanitaire de renseignements signée des parents, du présent règlement signé des parents (et consulté par les enfants) et d'une autorisation de sortie et d'une attestation de natation pour les activités de baignade l'été.

La capacité d'accueil du centre de loisirs est de 80 enfants (adolescents inclus).

Nous sommes responsables de vos enfants à partir du moment où ils sont entrés à l'intérieur des locaux.

II LES INSCRIPTIONS ET LE REGLEMENT:

Vous pouvez inscrire votre enfant en journée, demi-journée, matin et/ou après-midi avec ou sans repas.

Les inscriptions s'effectuent chaque mois en fonction des dates limites figurant sur les feuilles d'inscriptions qui vous sont envoyées.

Concernant les sorties, nous donnons priorité aux enfants qui viennent toute la semaine.

Pour annuler une inscription en demi-journée, journée ou repas, vous devez prévenir le directeur une semaine à l'avance. En cas de force majeure (maladie) l'annulation de l'enfant ne sera prise en compte que sur présentation d'un certificat médical.

Le paiement s'effectue en fin de mois à réception de la facture.

III LES HORAIRES :

Nous accueillons les enfants tous les mercredis de l'année scolaire et toutes les vacances scolaires du lundi au vendredi de 8 H 00 à 18 H 00. **18H00 étant l'heure à laquelle nous fermons nos portes ; nous vous demandons de respecter ces horaires.**

Concernant le fonctionnement du centre de loisirs, nous accueillons les enfants de 8H00 à 10H00 (maxi) le matin, à 11H45 le midi pour le repas et de 13H30 à 14H00 l'après-midi.

Le soir, vous pouvez récupérer vos enfants à partir de 17H00 ; sauf dans le cas d'activités sportives où vous pouvez venir plus tôt(merci de nous le préciser au plus vite) Cependant, il est important de vous préciser que nos activités spécifiques s'effectuent entre 10H30 et 11H30 le matin et 14H45 et 16H15 l'après-midi. De plus nous faisons une sortie par mois en dehors des vacances scolaires. Ces sorties sont précisées dans le programme d'activités qui vous est envoyé. Ainsi, il convient de respecter ces horaires et de nous préciser si votre enfant part avec nous ou reste pour son activité sportive (dans ce cas, nous ne sommes plus responsables de l'enfant puisque tout le centre de loisirs est en sortie)

L'équipe peut partir à l'heure indiquée sur les plannings sans attendre les retardataires (malgré l'inscription de ceux-ci)

IV L'ENCADREMENT ET L'ACCOMPAGNEMENT:

Le responsable de la structure est Olivier FONTAINE (remplacé si nécessaire par un directeur qualifié) Il sera épaulé d'un nombre d'animateurs variant de 2 à 7 en fonction des périodes et du nombre d'inscrits.

En ce qui concerne les sorties, les jeunes seront amenés à emprunter les transports en commun et éventuellement à être conduit par les animateurs eux-mêmes (avec un véhicule de la commune).

V REGLES DE VIE :

Les règles de vie sont tout simplement basées sur le respect. La politesse n'est pas une contrainte mais un signe de reconnaissance. Ces règles constituent le cadre d'un bon fonctionnement et d'échanges créatifs. Ainsi il convient de respecter les personnes, les locaux, le matériel et le planning d'activités.

1°) Respect des personnes :

Les violences physiques et morales (bagarres, insultes, humiliation, moqueries, bizutage) ne seront pas tolérées. Elles seront sanctionnées. La politesse ne coûte rien. On s'écoute et on se doit de respecter toutes personnes intervenant au CLSH, dans l'enceinte de la Maison Pour Tous (enfants, parents, adhérents aux activités de la MPT) le voisinage et toutes les personnes que vous rencontrerez lors des sorties et séjours.

2°) Respect des locaux :

Il est nécessaire de savoir que les locaux sont nettoyés après chacun de nos passages, donc nous repartons en laissant derrière nous un endroit ordonné. Toutes les dispositions sont prises pour que vous soyez à l'aise. Vous devez vous assurer de la propreté des toilettes après votre passage. Les jeunes participent au rangement du matériel, à l'élaboration du goûter (parfois au repas autonome)

3°) Respect du matériel :

Le matériel est disponible pour tous, donc vous ne le prenez pas pour votre intérêt personnel. Un vol serait sanctionné.

Une pièce où est entreposé du matériel vous est strictement interdite sans la présence d'un animateur.

Vous utilisez le matériel de la structure dans sa fonction précise. L'achat du matériel est limité et organisé. En cas de détérioration, cet acte pénalisera les futures activités du groupe et engagera votre responsabilité. Nous pourrions demander à vos parents de racheter un jeu de société que vous aurez abîmé par exemple.

En cas de dégradation, nous ferons appel aux assurances des parents.

Une tenue de sport propre et adéquate est nécessaire pour les activités sportives et sorties diverses (les chaussures fermées sont recommandées). L'équipe se réserve le droit de ne pas prendre un enfant en activité s'il ne remplit pas les conditions (il en va de sa sécurité)

4°) Respect du planning d'activités :

Nous préparons un planning ensemble, du matériel est acheté en conséquence et des intervenants extérieurs peuvent être sollicités.

Il est donc logique de se tenir à nos choix pour vous donner entière satisfaction. Seules les activités extérieures ou les sorties peuvent être modifiées selon le temps et en fonction du nombre de participants. Vos envies seront prises en compte et nous ferons le nécessaire pour assurer vos attentes.

Quelques règles complémentaires :

- Il est interdit de jouer au ballon à l'intérieur et à proximité des locaux
- Il est interdit de courir dans les locaux
- Il est interdit de jouer dans les toilettes et le vestiaire
- Il est interdit de monter sur les toits, aux clôtures et dans les arbres.
- Il est interdit de jouer sur le parking si celui-ci n'est pas sécurisé et matérialisé par des plots.
- Il est interdit de jouer autour de la mare à l'entrée de la maison pour tous.
 - Il est interdit de faire du vélo sur les pelouses et en dehors des activités spécifiques. Cependant vous pouvez venir en vélo et les attacher aux endroits prévus à cet effet.

Le centre se dégage des responsabilités en cas de perte ou de vol.

Ces règles devront être respectées sous peine de sanctions, décidées après réunion de l'équipe d'animation, et pouvant aller jusqu'à une exclusion partielle ou définitive de l'enfant (selon l'importance du manquement)

Signatures des parents :

signature de l'enfant :